

Ville de
VILLERUPT



INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2022/2023

**DU 1^{ER} JUIN AU 7 JUILLET
A L'ESPACE JEUNESSE**

- **Remise en main propre obligatoire** du dossier administratif d'inscription (contre remise d'une attestation) au Service Enfance/Enseignement à l'Espace Jeunesse.
Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Liste des pièces à fournir au dos
- **Aucun** dossier d'inscription ne sera accepté par mail, voie postale ou par dépôt en boîte aux lettres.
- **Utilisation obligatoire du PORTAIL FAMILLE** (code d'accès délivré lors de l'inscription)
- **Inscription au mois avant le 25** du mois précédent
- Possibilité d'inscription sur l'**année scolaire entière**
- Modification du planning mensuel possible **48h à l'avance** (majoration de 50% du tarif en vigueur en cas de non-respect du délai)

Nouveau

- Factures transmises **uniquement par voie dématérialisée**



Pôle Vie de la Cité - Service Enfance/Enseignement

Espace Jeunesse
1 rue Henri Wallon
enseignement@mairie-villerupt.fr
03.82.89.94.13



PIECES A FOURNIR

- Le coupon d'inscription périscolaire 2022/2023
- La fiche de renseignement « Enfant » + une photo d'identité
- La fiche de liaison sanitaire
- L'Autorisation parentale du Droit à l'Image
- Le PAI / Protocole et certificat pour les enfants concernés
- En cas de garde partagée des enfants, copie de l'extrait du jugement de séparation ou de divorce rendu par le tribunal (uniquement les pages concernées par le lieu de résidence, et les modalités temporelles d'exercice de l'autorité parentale).
- En cas de délégation de l'autorité parentale (totale ou partielle), copie de l'extrait du jugement rendu par le Tribunal.
- La ou les fiches d'inscription mensuelle (s) au périscolaire
- L'avis d'imposition 2021 des deux parents ou leur certificat de rémunération annuel du Luxembourg
- L'attestation de la CAF avec le montant des allocations familiales et/ou du Luxembourg
- L'attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- La photocopie de la carte d'identité des parents et de l'enfant
- La copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Le relevé d'identité bancaire (facultatif)
- L'autorisation de prélèvement automatique (facultatif)